



Commune de Saint-Robert

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
CORREZE

Envoyé en préfecture le 16/06/2025

Reçu en préfecture le 16/06/2025

Publié le

ID : 019-211923909-20250418-202517-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de SAINT-ROBERT
SÉANCE DU 18 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit avril, à 19 heures et quinze minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de SAINT-ROBERT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claude ACHARD, Maire.

Nombre de membres

En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 9

Date de la convocation

14/04/2025

Date d'affichage

14/04/2025

PRESENTS : M Claude ACHARD, M Jean-Pierre LUÇON, Mme Sylvie HAMPIKIAN, Mme Lily MOLENKAMP, Mme Josy ACHARD, Mme Laetitia MAURI, Mme Sylvie FOUQUET et M. Olivier DESMAISON.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Stéphanie COLAS donne pouvoir au Maire

ABSENTS NON-EXCUSÉS : M Laurent FAUCHER, M Christophe MESMIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Laetitia MAURI

Délibération n°2025_17

TRAVAUX DE MENUISERIES DE MONSIEUR ROBERT

Suite à l'ouverture prochaine du restaurant MONSIEUR ROBERT, les gérants souhaitent réaliser des travaux de menuiseries et demandent que la commune participe. Cela concerne les poses de fenêtres et de portes en bois.

Le Maire a retenu l'entreprise JMF MENUISERIE pour réaliser ces travaux.

L'entreprise JMF MENUISERIE propose un devis :

- DEVIS : 20 577.92€ HT et 24 693.50€ TTC



Commune de Saint-Robert

Envoyé en préfecture le 16/06/2025

Reçu en préfecture le 16/06/2025

Publié le

ID : 019-211923909-20250418-202517-DE



Demande de subvention auprès de la DETR : aide de 40%

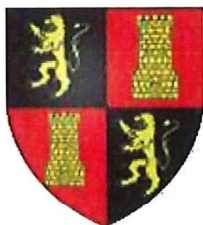
Reste à charge à la commune : 16 462.33€ TTC

Le Conseil Municipal, après avoir voté :

Pour extrait conforme au registre des délibérations.
Fait à SAINT-ROBERT, le 18 avril 2025

Le Maire,
Claude ACHARD





Commune de Saint-Robert

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
CORREZE

Envoyé en préfecture le 16/06/2025

Reçu en préfecture le 16/06/2025

Publié le

ID : 019-211923909-20250616-202518-DE

S²LOW

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de SAINT-ROBERT
SÉANCE DU 18 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit avril, à 19 heures et quinze minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de SAINT-ROBERT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claude ACHARD, Maire.

Nombre de membres

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

Date de la convocation

14/04/2025

Date d'affichage

14/04/2025

PRESENTS : M Claude ACHARD, M Jean-Pierre LUÇON, Mme Sylvie HAMPIKIAN, Mme Lily MOLENKAMP, Mme Josy ACHARD, Mme Laetitia MAURI, Mme Sylvie FOUQUET et M. Olivier DESMAISON.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Stéphanie COLAS donne pouvoir au Maire

ABSENTS NON-EXCUSÉS : M Laurent FAUCHER, M Christophe MESMIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Laetitia MAURI

Délibération n°2025_18

TRAVAUX DE VOIRIE : BERNARDOUX

Suite aux différents trous et décalage de route dans le secteur des Bernardoux, la mairie sollicite l'entreprise FREYSSINET LALIGAND BTP pour réparer la route avant qu'il y ai un effondrement partiel de la route.

Pour cela, l'entreprise propose un devis D25-116 d'un montant de 5 048.90€ HT et 6 058.68€ en TTC.



Envoyé en préfecture le 16/06/2025

Reçu en préfecture le 16/06/2025

Publié le

S²LO

ID : 019-211923909-20250616-202518-DE

Commune de Saint-Robert

Demande de subvention auprès du Département : 40% 2 019.56€

Reste à la commune : 4 039.12€ TTC

Le Conseil Municipal, après avoir voté :

Décide à l'unanimité d'approuver le devis pour les travaux de voirie sur le secteur Bernardoux.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à SAINT-ROBERT, le 18 avril 2025

Le Maire,
Claude ACHARD





Commune de Saint-Robert

Envoyé en préfecture le 19/05/2025

Reçu en préfecture le 19/05/2025

Publié le

ID : 019-211923909-20250418-202519-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
CORREZE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de SAINT-ROBERT

SÉANCE DU 18 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit avril, à 19 heures et quinze minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de SAINT-ROBERT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claude ACHARD, Maire.

Nombre de membres

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

Date de la convocation

14/04/2025

Date d'affichage

14/04/2025

PRESENTS : M Claude ACHARD, M Jean-Pierre LUÇON, Mme Sylvie HAMPIKIAN, Mme Lily MOLENKAMP, Mme Josy ACHARD, Mme Laetitia MAURI, Mme Sylvie FOUQUET et M. Olivier DESMAISON.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Stéphanie COLAS donne pouvoir au Maire

ABSENTS NON-EXCUSÉS : M Laurent FAUCHER, M Christophe MESMIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Laetitia MAURI

Délibération n°2025_19

TRAVAUX DE L'ÉGLISE : DEMANDE DE SUBVENTION

Dans la continuité de restaurer l'église, la commune sollicite des demandes de subvention auprès : du département, de la DETR,

Pour cela, le Maire propose les devis pour réaliser les différents travaux nécessaires à la restauration de l'église :

- le nettoyage de l'église par une entreprise habilitée **ONET**



Commune de Saint-Robert

DEVIS n° TE-TS-A1902 25 02 57125656 : **8 907.80€ HT**

- la remise en état des portes d'entrée de l'église avec l'entreprise **MENUISERIE MAZY** :
DEVIS n°24036043 : **8 703€ HT**

- la remise en état du tableau électrique par l'entreprise **PLOMB ELEC SYSTEME**
DEVIS n°DV0002965 : **3 430.48€ HT**

- la révision de la toiture par l'entreprise **JEAN-LUC DUPUY&FILS**
DEVIS n°569 : **10 500€ HT**

- la pose de cadres et grillages en haut du clocher par l'entreprise **SARL CASSAGNE**
DEVIS n°915 : **12 400€ HT**

- la mise en place d'alarme incendie, pour être aux normes, avec l'entreprise **CHRONOFEU**
DEVIS n°25007009 : **939.59€ HT**

Total des travaux : 44 880.87€ HT et 53 514€ en TTC

Demande de subvention auprès de la DRAC : 30% : 13 464.26€

Demande de subvention auprès du Département : 10% : 4 488€

Demande de subvention auprès du FST : 10 040€

Reste à charge de la Commune : 16 888.61€ en TTC

Le Conseil Municipal, après avoir voté :

Décide à l'unanimité d'approuver les demandes de subventions pour les travaux de l'église.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à SAINT-ROBERT, le 18 avril 2025

Le Maire,

Claude ACHARD



Commune de Saint-Robert

Envoyé en préfecture le 16/06/2025

Reçu en préfecture le 16/06/2025

Publié le

ID : 019-211923909-20250418-202520-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
CORREZE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de SAINT-ROBERT
SÉANCE DU 18 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit avril, à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL de SAINT-ROBERT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claude ACHARD, Maire.

Nombre de membres

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

Date de la convocation

14/04/2025

Date d'affichage

14/04/2025

PRESENTS : M Claude ACHARD, M Jean-Pierre LUÇON, Mme Sylvie HAMPIKIAN, Mme Lily MOLENKAMP, Mme Josy ACHARD, Mme Laetitia MAURI, Mme Sylvie FOUQUET et M. Olivier DESMAISON.

ABSENTS EXCUSÉS :

ABSENTS NON-EXCUSÉS : M Laurent FAUCHER, M Christophe MESMIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Laetitia MAURI

Délibération n°2025_20

IMPUTATION 623 FÊTES ET CÉRÉMONIES

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article D.167 – 19,

Vu la demande du Comptable du SGC,

Il est désormais demandé aux Collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption par le Conseil Municipal d'une délibération de principe, précisant les principales caractéristiques des dépenses à imputer au compte 623 « Fêtes et Cérémonies ».



Commune de Saint-Robert

Envoyé en préfecture le 16/06/2025

Reçu en préfecture le 16/06/2025

Publié le

ID : 019-211923909-20250418-202520-DE



Il est donc proposé de prendre en charge au compte 623 les dépenses suivantes :

- D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies, tels que, par exemple les décorations de Noël, illuminations de fin d'année, les jouets, friandises, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations ;
- Les fleurs, bouquets, gravure, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements notamment lors des mariages, naissances, décès, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles ;
- Le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats ;
- Les concerts, manifestations culturelles, location de matériel (podiums, chapiteaux...) ;
- Les frais d'annonce, de publicité et parutions liées aux manifestations ;
- Les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élus, agents et cas échéant de personnalité extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales ou internationales, manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou valoriser les actions municipales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE d'approuver les charges ci-dessus au compte 623 ;

De CONSIDERER l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 623 « Fêtes et Cérémonies » dans la limite des crédits alloués au budget communal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à SAINT-ROBERT, le 18 avril 2025

Le Maire,

Claude ACHARD

